

PROCES DES ATTENTATS DU 13/11/15

Trouver du soutien pour soi-même ou pour un proche

Au cours de la tenue du procès des attentats du 13 novembre 2015, des initiatives sont mises en œuvre pour que les victimes et leurs proches trouvent un soutien attentif à leurs préoccupations. En tant que Centre national de ressources sur les psychotraumatismes, le Cn2r se fait le relais des actions jugées fiables et pertinentes pour préserver la santé mentale des personnes concernées.

Vous pouvez également retrouver ces informations ainsi que les coordonnées des associations d'aide aux victimes affiliées au réseau les plus proches de chez vous sur la page dédiée du site France Victimes.

► Paris Aide aux Victimes : une assistance et un soutien psychologique pour les victimes

Le procès s'annonce comme un moment autant attendu qu'éprouvant pour les victimes et leurs proches. Pour répondre à cette situation spécifique, le Parquet National anti-terroriste a mandaté l'association Paris Aide aux Victimes pour mettre en place un dispositif unique destiné aux parties civiles. Aussi, qu'elles soient au Palais de justice ou chez elles, les personnes concernées pourront trouver du soutien afin de supporter la charge émotionnelle liée à la tenue du procès. Une aide assurée par une association qui propose un suivi psychologique des victimes de terrorisme et les accompagne lors des procès depuis plus de 30 ans.

Paris Aide aux Victimes a mis en place pour l'occasion un dispositif comportant deux volets :

Sur place, au Palais de Justice : Une équipe de douze psychologues et de trois accueillants.

Ils seront présents pendant les débats afin de porter assistance aux victimes dès que nécessaire. Juste à côté de la salle d'audience, il y aura aussi deux salles d'accueil prévues pour rencontrer les membres de l'association Paris Aide aux Victimes et 4 boxes d'entretiens psychologiques. Au-delà de Paris, tout un dispositif de prise en charge sera déployé,

s'appuyant notamment sur les centres régionaux du psychotraumatisme (CRP), en liaison avec le Centre national de ressources et de résilience (Cn2r) et sur les associations adhérentes à France Victimes.

En ligne, par téléphone au +33 6 75 77 59 23 : une ligne téléphonique « d'assistance psychologique » est à disposition des victimes et proches de victime qui suivraient le procès à distance (par éloignement géographique par exemple).

Les parties civiles ne pourront pas nécessairement assister aux échanges depuis le Palais de Justice. Pour qu'elles puissent tout de même se tenir informées des débats, une webradio dédiée a été mise en place avec un code d'accès et un différé d'une heure. L'écoute de ces audiences, parfois seul chez soi, peut être difficile psychiquement. C'est pourquoi une assistance psychologique par téléphone sera assurée par l'association Paris Aide aux Victimes. Elle sera ouverte du lundi au vendredi de 10 à 21 heures et le samedi de 10 à 12 heures. En dehors de ces horaires, en cas d'urgence, les victimes et leurs proches seront invités à composer le 15 (SAMU)..

Chaque personne, avant l'écoute de la webradio, sera mise en contact avec le message suivant :

« Entendre les enregistrements sonores des faits et les débats qui se déroulent durant un procès qui vous concerne n'est pas anodin. Le rappel des faits, les témoignages des parties civiles, les informations apportées par les différents acteurs du procès peuvent réactiver des troubles traumatiques ou des

souffrances liées à votre deuil. Si, en écoutant les débats en webradio, vous ressentez de tels troubles, n'hésitez surtout pas à faire des pauses dès leur survenue. Vous trouverez les résumés quotidiens des débats sur de nombreux sites (notamment ceux des fédérations d'associations de victimes). Vous pouvez également appeler les psychologues du procès à votre disposition sur la ligne téléphonique dédiée. »

Qu'est ce que la PAV ?

L'association Paris Aide aux Victimes est une association créée en 1987 et affiliée au réseau France victimes. Elle assure l'accueil, l'écoute et l'information des victimes d'infraction pénale, de catastrophe et accidents collectifs, et accidents de la voie publique avec infraction. Elle est composée de juristes

et de psychologues qui peuvent orienter et proposer un soutien psychologique aux victimes ainsi qu'à leurs familles. Ses services sont gratuits et confidentiels. L'association possède une expertise depuis plus de trente ans dans l'accompagnement psychologique des victimes de terrorisme.